

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016**

L'an **deux mille seize** et le **dix-neuf** du mois de **décembre à 18 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 décembre 2016.**

Date d'affichage : **12 décembre 2016.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Denis MALOSSANE -

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2016/58 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX FOURNITURES ET SORTIES SCOLAIRES
DES CLASSES DU R.P.I. : ALLEMAGNE EN PROVENCE / MONTAGNAC -
MONTPEZAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes d'Allemagne en Provence et Montagnac – Montpezat existe depuis de nombreuses années (environ 25 ans).

Il précise que jusqu'à présent, mis à part le transport scolaire, chaque commune prenait en charge les dépenses de leurs écoles respectives :

- Ecole maternelle à Allemagne en Provence ;
- Ecole primaire à Montagnac – Montpezat.

Monsieur le Maire ajoute qu'au vu des restrictions budgétaires qui touchent chaque commune depuis quelques années, celles-ci ont émis le souhait de mettre en commun la gestion des dépenses de fournitures et sorties scolaires nécessaires au fonctionnement des écoles bénéficiant aux élèves des deux communes :

Un prix par élève est fixé et le montant des dépenses sera partagé entre les communes au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chacune d'elles.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention relative aux fournitures et sorties scolaires des classes du R.P.I. Allemagne en Provence / Montagnac – Montpezat, telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO